



ASMA de la Vienne
DDT
20 rue de la Providence
B.P. 80523
86020 POITIERS CEDEX

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 janvier 2017

Présents :

Véronique BOUNAIX, DDPP
Geneviève BOUHET, retraitée
Natacha CLÉMENT, ASP
Alain DELAVAL, retraité
Mireille FÉMÉNIAS, retraitée
Marcel FOURÉ, retraité
Françoise GENDRAUD, CPCM
Elodie GORICHON, DDT
Geneviève GUILLOT, DRAAF
Jocelyne JACQUOT, ASP
Marielle LACHETEAU, lycée Kyoto
Sandrine LABROUSSE, DDPP

Christian LE DU, DDPP
Sandrine MIRASSOU, lycée Thuré
Joëlle PERRIN, retraitée
Bernadette RÉGNER, retraitée
Marie-Josèphe RUFFO-GALINDO, retraitée
Mélanie SKORACKI, lycée Venours

Absents - Excusés :

Sylvie BARGERON, retraitée
Lisiane BELLOY, lycée Montmorillon
Philippe MARCEAU, retraité
Éric OUVRARD, DRAAF
Cathy POUPAULT, lycée Thuré

Alain DELAVAL, Président, remercie les participants et leur présente ses vœux pour 2017, rappelant que l'objet principal de ce CA est de voter le compte financier 2016 et approuver le budget prévisionnel 2017 afin que la trésorière puisse présenter la demande de subvention auprès de l'ASMA nationale dans les délais impartis.

Avant de commencer les absents sont excusés et les pouvoirs sont centralisés.

1. RAPPORT FINANCIER

Françoise GENDRAUD, trésorière, présente le bilan financier de l'année 2016 qui affiche un résultat de – 3 716,27 €, des dépenses de 50 811,54 € et des recettes de 47 095,27 € : la subvention ASMA NAT a été de 19 605,28 €.

L'analyse poste par poste n'ouvre la porte à aucune surprise ; les réalisations ont été plus ou moins conformes aux prévisions.

Concernant les Chèques-lire Chèques-livre, il avait été proposé –et c'est ce qui a été fait- lors du dernier CA d'anticiper les besoins 2017 en achetant 450 unités, notre prestataire Tamtam ne nous donnant pas la possibilité d'acheter les chèques Culture. Les achats ont été faits auprès du CREDES avec qui nous avons mis fin

le 31 décembre, au contrat qui nous liait depuis plusieurs années, et pour lequel la cotisation annuelle et le coût de la carte nous semblaient très importants, amputant de plus de 3 000 € notre budget.

La ligne Tamtam fait référence au nouveau contrat signé le 6 décembre pour 248 agents qui ont souhaité souscrire à l'acquisition de la carte famille pour 4 € que nous payons 5.50 €. Nous avons ajouté à ce contrat la somme de 300.00 € en frais de timbres. En effet, l'ASMA prend en charge, dans la limite de la somme fixée, les frais d'envois simples aux agents dès lors qu'ils passent une commande billetterie *-hors cinéma-* auprès de Tamtamice et qui souhaitent un retour via la Poste ; bien entendu, les agents auront le choix entre les e-billets et les envois postaux.

Les comptes bancaire et épargne affichent un total de 23 904,88 € ventilés de la façon suivante : compte courant : 8 418,77 €, Livret A : 11 483,53 € et Compte sur Livret : 4 002,58 €.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

2. BUDGET PRÉVISIONNEL

Le BP a été élaboré en portant nos efforts sur les sorties 2017 qui visent à permettre aux agents les moins favorisés de profiter d'un spectacle, d'un monument, d'un parc pour un coût modique.

3. SORTIES 2017

Aux 6 sorties validées lors du dernier CA, l'ASMA propose d'ajouter une sortie au Futuroscope. L'ASMA propose d'acheter 50 billets au prix de 25 € auprès de Concerts en Vienne qui organise une journée à visée sociale le 17 juin à partir de 11 h avec accès au concert "L'Opéra en Chœur" à 20 h. Les billets seront revendus 10 € aux agents qui pourront ainsi profiter d'une sortie de proximité.

Le calendrier des sorties avec dates d'ouverture et de fermeture des réservations est présenté aux membres présents, lequel calendrier va être envoyé très rapidement aux correspondants locaux pour diffusion.

À l'unanimité, les sorties et éléments attachés sont approuvés.

4. REMISE SUR ACTIVITES

Comme convenu et annoncé sur le blog, la date de dépôt de remise sur activités (sportives, culturelles ou de loisirs) est fixée au 13 février. Il est important que les agents remettent le formulaire de demande correctement renseigné accompagné du justificatif au correspondant local.

Le CA retient le principe d'une remise de 20 % remise, ce pourcentage s'appliquant sur un montant maxi de 100 € sauf si les demandes étaient supérieures aux prévisions. Dans ce cas, le CA serait consulté pour réviser le taux de remise.

5. PROCEDURE DE RESERVATIONS DES SORTIES

Lors du dernier CA, il avait été convenu que les réservations des sorties se feraient via la messagerie institutionnelle, laquelle messagerie est cogérée par 2 agents qui suivent la billetterie ciné et les CHLD. Il avait été convenu qu'une procédure serait mise en place et présentée en début d'année.

Un projet de procédure a été élaboré et présenté au CA. A priori la démarche qui consistait à réserver par la messagerie institutionnelle qui assurait les résa mais aussi les désistements mais devait aussi assurer les relations avec les prestataires pour faire l'état des participants, nombre d'adultes, enfants, etc., est apparue complexe. Par ailleurs, le service billetterie fonctionnant volontairement sous anonymat, il a semblé difficile, pour les membres présents, de réserver via la messagerie *billetterie.asma.86@gmail.com* pour les sorties

nécessitant t très souvent d'avoir à contacter personnellement les agents, sans compter la multitude de questions concernant la sortie concernée, charge qui revient souvent au CL qui dirige vers le responsable sorties.

Après de longues discussions et en privilégiant le relationnel, les membres présents ont souhaité revenir à une solution plus simple. Ainsi, il est convenu

- ✓ Les inscriptions se font exclusivement auprès de Bernadette REGNER avec obligatoirement copie au correspondant local.
- ✓ Une réponse, avec copie au correspondant local, sera faite systématiquement à l'agent.
- ✓ Il est obligatoirement, préciser le titre du projet, la date de la sortie, le nombre d'adultes, le nombre d'enfants avec nom et prénom + les dates de naissance de chacun des participants et un n° de téléphone.
- ✓ Il est impératif de remplir autant de demandes que de sorties.
- ✓ Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée à compter de la date d'ouverture des inscriptions.
- ✓ Les demandes postées antérieurement à la date du début des inscriptions seront classées automatiquement comme dernières arrivées.
- ✓ Les inscriptions seront closes à la date de fin des inscriptions (excepté dans le cas où le nombre de places ne serait pas atteint et dans ce cas, les inscriptions seront ouvertes aux extérieurs).
- ✓ Les inscriptions ne seront reconnues valables qu'à réception par votre correspondant local du règlement, uniquement par chèque bancaire établi à l'ordre de l'ASMA86.

Le CA vote à l'unanimité cette nouvelle procédure.

6. QUESTIONS DIVERSES

TAP : il est demandé à Geneviève GUILLOT, responsable du TAP, de présenter en fin d'année un tableau récapitulatif des ventes avec les noms des agents bénéficiaires, tout cela afin de faciliter le travail de la trésorière et afin de s'aligner sur les autres responsables ciné-billetterie.

Tohapi : depuis fin décembre, le prix de la semaine est passé à 154 €. L'ASMA vend la semaine 160 €, le différentiel servant à couvrir les frais de gestion liés à cette activité ; le CA décide de ne rien changer et confirme le prix de vente de 160 € aux agents.

Trésorerie : Le Président félicite Marielle LACHETEAU d'avoir accepté d'être adjointe à la trésorière afin de la seconder dans sa tâche.

Correspondante locale : le Président propose à Elodie GORICHON d'accepter d'être correspondante locale sur le site de la DDT, ce qui permettrait d'épauler Véronique BOUNAIX. Elodie n'a pas encore accepté ce rôle qui lui semble n'être qu'une boîte à lettres. Nous espérons une réponse positive au cours de cette année.

ASMA nationale : le Président fait part au CA de mails concernant l'ASMA NAT et d'un compte rendu du CA de décembre qui met en évidence un budget Prévisionnel en déficit - Recette : 431 213 € - Dépenses : 4 406 665 € soit un déficit de 89 452 € donc des efforts seront de mise pour équilibrer le budget ? Ces chiffres interpellent ; Alain DELAVAL a envoyé un message à l'ASMA NAT pour des éclaircissements. Par ailleurs, Le CA a voté pour l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire pour le mois de juin en lieu et place de l'inter mandat. Nous attendons des informations plus claires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30. Pour mémoire, **le prochain CA est fixé au lundi 29 mai à 14 heures, au Lycée de Venours.**

Le Président,
Alain DELAVAL

